Les tarifs ci-dessous ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 01/07/2026.
Pour la cantine, ils sont appliqués en fonction de l'attestation de quotient familial qui doit être donnée **en mairie chaque mois.**

Quotient familial	Tarif repas par enfant
0 à 1000	1.00 €
De 1001 à 1300 Pour les 2 premiers enfants	3.50 € (3,20 € à partir du 3°)
> à 1301 Pour les 2 premiers enfants	3.90 € (3,60 € à partir du 3°)

Le tarif de la garderie est de 1,00 € le matin et 1,00 € le soir.
Pour la garderie du soir les 10 premières minutes sont gratuites. La garderie n'est due qu'à partir de 16h40.

Une facturation sera établie par la mairie suivant le relevé des repas et des gardes effectués puis adressée à chaque famille dans le mois suivant.

Le règlement sera à effectuer auprès du Trésor Public, 1 rue Émile Borel BP 394 12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE ou en bureau de tabac (avec QRCODE) ou sur le site Payfip.